

Le [DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE](#) / **T** : 05.34.33.32.31 a adopté le 26 mai de nouvelles mesures de soutien aux acteurs du tourisme, fortement impactés par la crise du Covid-19. Ce plan prévoit notamment la suspension temporaire (du 1er juin au 31 décembre) du recouvrement de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour; le renforcement du fonds de prévention à la précarité des acteurs du tourisme de 3,5 M€ (dotation d'1 M€ supplémentaire); le déploiement de nouvelles offres touristiques déployées par Haute-Garonne Tourisme et une contribution au fonds de solidarité de l'État en faveur du tourisme de montagne, à hauteur d'1 M€.